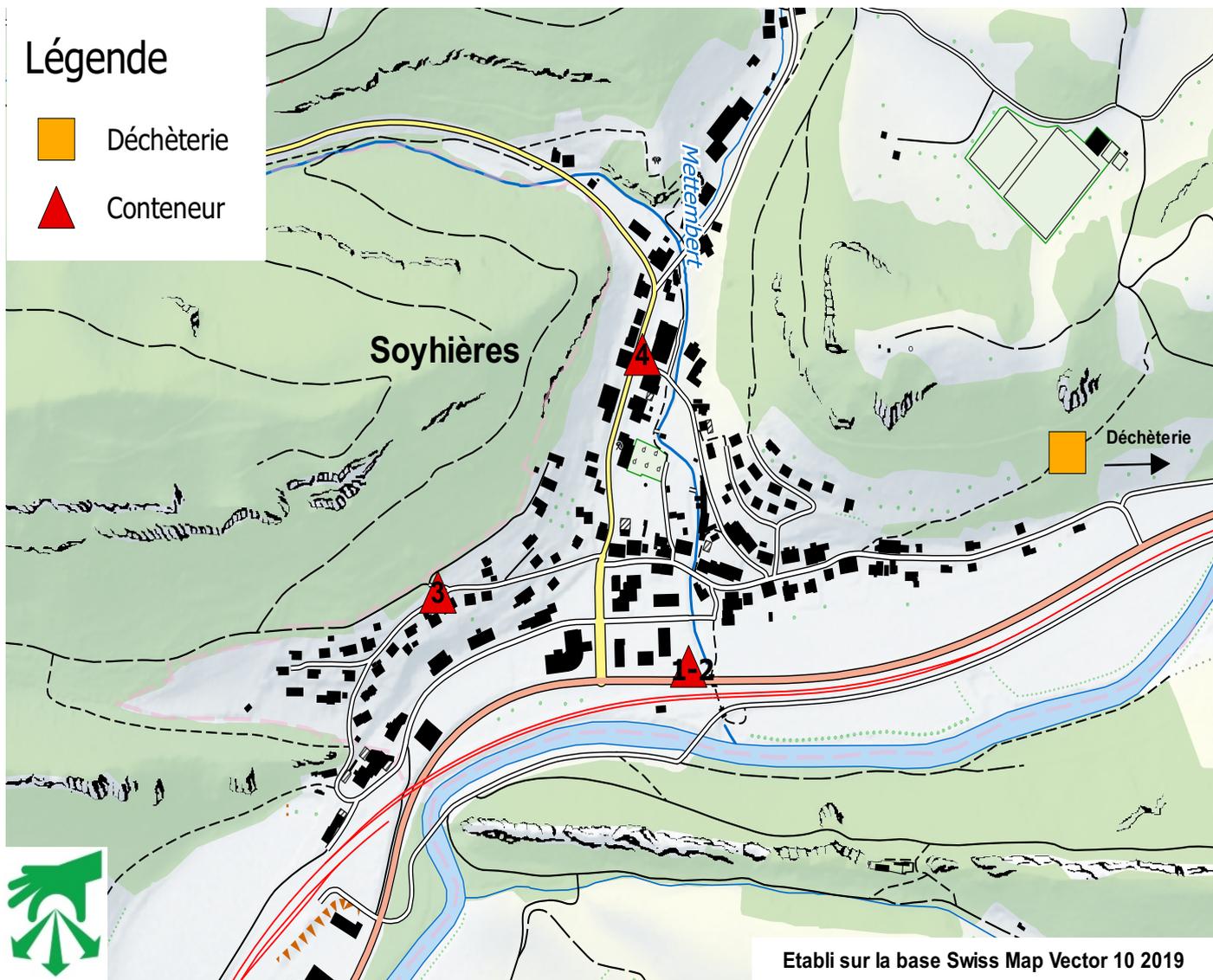




MEMODéchets 2023

Légende

-  Déchèterie
-  Conteneur



Etabli sur la base Swiss Map Vector 10 2019

Je suis votre guide des déchets

application mobile

DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store



Soyhières



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

Infos générales

MA DÉCHETTERIE

Ouverture :

Mardi de 17h00 à 18h30

Samedi de 13h30 à 15h30

Déchets admis : aluminium et boîtes de conserve, ferraille, verre, capsules Nespresso, carton, papier, livres, cassettes vidéo, CD, plastique (jouets, etc.), textiles et chaussures, sagex, déchets verts, gazon, branches, bois, huiles minérales et végétales, déchets inertes (petite quantité).

Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des **sacs officiels SEOD taxés** de : 17/35/60/110 litres.

Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont pas autorisés. Par conséquent, les sacs taxés ne sont pas ramassés au bord de la route de même que les conteneurs 800 litres contenant des sacs taxés.

Seuls les conteneurs 800 litres munis d'une puce électronique (taxe au poids) sont ramassés selon le plan de ramassage.

Pour des questions de logistique, chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui.

Merci de votre collaboration.

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont pas ramassés.

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

Contact et infos

Secrétariat communal

Route de France 36

2805 Soyhières

032 422 02 27

administration@soyhieres.ch

www.soyhieres.ch

Déchets carnés

Horaire

Lundi-Samedi : 09h30 à 11h30

Contact : Centre de déchets carnés SEOD

Route de la STEP / 032 422 13 94

Info déchets

Arc jurassien

0842 012 012

Aux heures de bureau
(tarif local)

Avec l'app mobile
MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :

<https://www.memodechets.ch>

Soyhières 2023

Début des tournées : 06h30

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1 Fête du travail	
M					2 	
M		1	1		3	
J		2	2		4	1
V		3	3		5	2
S		4	4	1	6	3
D 1	Nouvel An	5	5	2	7	4
L	2 Saint Berchtold	6 	6 	3 	8 	5 
M	3 	7	7	4	9	6
M	4	8	8	5	10	7
J	5	9	9	6	11 	8 Fête-Dieu
V	6	10	10	7 Vendredi Saint	12	9
S 7		11	11	8	13	10
D 8		12	12	9 Pâques	14	11
L	9 	13 	13 	10 Lundi de Pâques	15 	12 
M	10	14	14	11 	16	13
M	11	15	15	12	17	14
J	12	16	16	13	18 Ascension	15
V	13	17	17	14	19	16
S 14		18	18	15	20	17
D 15		19	19	16	21	18
L	16 	20 	20 	17 	22 	19 
M	17	21	21	18	23	20
M	18	22	22	19	24	21
J	19	23 	23	20	25	22
V	20	24	24	21	26	23 Commemoration du plébiscite JU
S 21		25	25	22	27	24
D 22		26	26	23	28 Pentecôte	25
L	23 	27 	27 	24 	29 Lundi de Pentecôte	26 
M	24	28	28	25	30 	27
M	25		29	26	31	28
J	26		30	27		29
V	27		31	28		30
S 28				29		
D 29				30		
L	30 					
M	31					

Soyhières 2023

Début des tournées : 06h30

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête nationale Suisse				
M		2			1 La Toussaint	
J		3			2	
V		4	1		3	1
S	1	5	2		4	2
D	2	6	3	1	5	3
L	3 	7 	4 	2 	6 	4 
M	4	8	5	3	7	5
M	5	9	6	4	8	6
J	6	10	7	5 	9	7
V	7	11	8	6	10	8
S	8	12	9	7	11	9
D	9	13	10	8	12	10
L	10 	14 	11 	9 	13 	11 
M	11	15 Assomption	12	10	14	12
M	12	16	13	11	15	13
J	13	17	14	12	16	14
V	14	18	15	13	17	15
S	15	19	16	14	18	16
D	16	20	17 Jeûne fédéral	15	19	17
L	17 	21 	18 	16 	20 	18 
M	18	22	19	17	21	19
M	19	23	20	18	22	20
J	20	24	21	19	23	21
V	21	25	22	20	24	22
S	22	26	23	21	25	23
D	23	27	24	22	26	24
L	24 	28 	25 	23 	27 	25 Noël
M	25	29	26	24	28	26
M	26	30	27	25	29	27 
J	27	31	28	26	30 	28
V	28		29	27		29
S	29		30	28		30
D	30			29		31 Saint-Sylvestre
L	31 			30 		
M				31		

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères sacs SEOD

À déposer dans les Moloks (conteneurs) voir emplacements sur le plan.



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie.
Rincer, enlever les étiquettes et les écraser.
Pour plus de facilité, enlever les deux couvercles.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie.
Benne à ferraille.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie.
Benne spéciale Nespresso.



Verre

A la déchetterie.
A trier par couleur (blanc, vert, brun).



Carton propre

A la déchetterie.
Plier soigneusement, déposer dans la presse.



Papier

A la déchetterie.
Ne pas mettre dans des sacs en papier, mais les ficeler.
A déposer dans la benne à papier.



Livres

Séparer la jaquette du livre (benne à carton), papier à la benne à papier.
Enlever la partie métallique pour les classeurs.



Flacons en plastique avec bouchon

A la déchetterie.
Grandeur maximale : doit pouvoir entrer dans un sac 110 l, sinon ramassage déchets encombrants. Les plastiques doivent être propres.



Autres déchets plastiques

A la déchetterie.
Grandeur maximale : doit pouvoir entrer dans un sac 110 l, sinon ramassage déchets encombrants. Les plastiques doivent être propres.



Textiles et chaussures

A la déchetterie.
En bon état à conditionner dans des sacs et à déposer dans la benne. Ramassages réguliers également organisés (voir infos communales).



Sagex

A la déchetterie.
A casser en petits morceaux et mettre dans le sac de récupération (Uniquement sagex blanc, sans barquettes de nourriture).



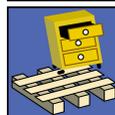
Déchets compostables ménagers

A la déchetterie.
Compost privé recommandé ou compost communal.



Déchets de jardin

A la déchetterie.
Branches, arbustes.
Longueur max. 2m, diamètre max. 5 cm. Plus de 1m3 à livrer au centre régional à Pleigne. Tél. : 032/431.15.40.



Bois

A la déchetterie.
Box à bois (maximum 1m3). Lors de transformation et/ou démolition, prendre contact avec une entreprise particulière ou amener au SEOD à Boécourt.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie.
Séparer les huiles végétales et minérales et les déverser dans les bacs correspondants.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie. Pots terre cuite, céramique, miroir, maximum 35l par ménage et par semaine. Tous déchets de chantier, rénovation et/ou démolition sont à évacuer par vos soins. (Benne ou SEOD décharge de Boécourt).



Batteries d'autos

A retourner en priorité dans les commerces, garages, etc., sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Pneus

A retourner en priorité dans les commerces, garages, etc., sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier. Taxe de CHF 15.00 par pneu sera facturée pour le dépôt de plus de 4 pneus par an.



Appareils électriques et électroniques

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Piles et accumulateurs

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



PET

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Tubes lumineux (néon) / LED

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Médicaments

Retour dans les pharmacies.



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



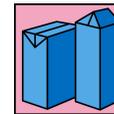
Déchets encombrants combustibles

Voir dates des collectes sur le calendrier.
Max. 1m3 et ne pouvant pas être mis dans un sac SEOD de 110 l.



Aérosols

A la déchetterie, bacs à disposition.



Beeringots / Briques à boissons

Pas de collecte, à mettre dans vos ordures ménagères.



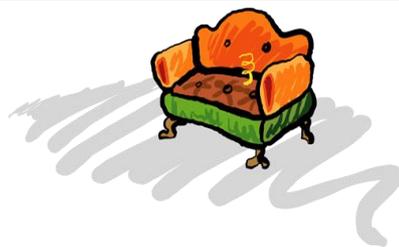
Bouchons en liège

Pas de collecte, à mettre dans vos ordures ménagères.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Déchets encombrants combustibles (DEC)

En bref

Les déchets encombrants sont...

- ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres
- d'une longueur max. de 200 cm, de dimension supérieure à 50x50x50 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune

Définition

Sont considérés comme objets encombrants combustibles ou incinérables les grands déchets provenant uniquement des ménages privés, sauf exception dans certaines communes. Il faudra veiller à enlever, dans la mesure du possible, les parties métalliques.

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour mettre dans un sac à poubelle de 110 litres et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas ou vieux meubles. Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent 50 kg au maximum. Ce ne sont pas des déchets issus de rénovation.

Collecte

Admis

- Vieux meuble, lit
- Matelas, sommier
- Récipient vide dès 10 litres
- Ski, grand jouet
- Tapis roulé (largeur max 1,5 mètres)

Exclus

Tout objet métallique, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), déchets de rénovation ou réhabilitation d'appartement (exemples : parquet, moquette, changement de fenêtre ou de volets...). Pour ces derniers objets, se renseigner auprès des centres de tri de la région (adresses sous fiche déchets inertes). Également exclus les bois traités (barrière et palissade) et les palettes en bois.

Les ramassages ont lieu selon le plan de collecte communal hormis pour les points de collectes. Les objets encombrants sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.



En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules